

## **PROJET DE SCISSION ENTRE :**

*La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel GRENOBLE ET ENVIRONS*, Société coopérative à capital variable régie par les dispositions du 10 septembre 1947, par les dispositions du Code monétaire et financier relatives aux banques coopératives, par les dispositions applicables du Code de commerce gouvernant les sociétés à capital variable, et par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Siège social : 5-7 Rue de la République, 38000 GRENOBLE

**ET**

*La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de ECHIROLLES ET UNIVERSITES*, société coopérative à capital variable régie par les dispositions de la loi du 10 septembre 1947, par les dispositions du Code monétaire et financier relatives aux Banques mutualistes ou coopératives, par les dispositions applicables du Code de commerce gouvernant les sociétés à capital variable, et par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Siège social : 36 Avenue du 8 mai 1945 – 38130 ECHIROLLES

*La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de GRENOBLE*, société coopérative à capital variable régie par les dispositions de la loi du 10 septembre 1947, par les dispositions du Code monétaire et financier relatives aux Banques mutualistes ou coopératives, par les dispositions applicables du Code de commerce gouvernant les sociétés à capital variable, et par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Siège social : 5-7 Rue de la République - 38000 GRENOBLE

*La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de MEYLAN-BELLEDONNE*, société coopérative à capital variable régie par les dispositions de la loi du 10 septembre 1947, par les dispositions du Code monétaire et financier relatives aux Banques mutualistes ou coopératives, par les dispositions applicables du Code de commerce gouvernant les sociétés à capital variable, et par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Siège social : 2-4 Boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN

*La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de SASSENAGE-LES 2 RIVES*, société coopérative à capital variable régie par les dispositions de la loi du 10 septembre 1947, par les dispositions du Code monétaire et financier relatives aux Banques mutualistes ou coopératives, par les dispositions applicables du Code de commerce gouvernant les sociétés à capital variable, et par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Siège social : 10 Avenue de Valence – 38360 SASSENAGE

## **AVIS DE PROJET DE SCISSION**

La Caisse locale Grenoble & Environs d'une part, et les Caisses locales Echirolles & Universités, Grenoble, Meylan-Belledonne, Sassenage-Les 2 Rives d'autre part, ont établi un projet de scission en application des articles L.236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet de scission, la Caisse locale Grenoble & Environs fait apport aux Caisses locales bénéficiaires sus-rappelées de l'ensemble de son patrimoine, aux conditions suivantes :

1) Apport à la Caisse locale Grenoble, bénéficiaire :

- L'actif apporté à la Caisse locale Grenoble s'élève à 14 907 812,35 euros,
- Le passif pris en charge par la Caisse locale bénéficiaire s'élève à 28 330,40 euros,
- L'actif net apporté à cette Caisse locale sera d'un montant de 14 879 481,94 euros.

En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué aux sociétaires de la Caisse locale scindée, une part sociale d'une valeur de 1,53 euros pour chaque part émise par la Caisse locale bénéficiaire, à titre d'augmentation de capital d'un montant de 14 879 481,94 euros.

2) Apport à la Caisse locale Meylan-Belledonne, bénéficiaire :

- L'actif apporté à la Caisse locale Meylan-Belledonne s'élève à 7 430 150,37 euros,
- Le passif pris en charge par la Caisse locale bénéficiaire s'élève à 14 120,06 euros,
- L'actif net apporté à cette Caisse locale sera d'un montant de 7 416 030,32 euros.

En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué aux sociétaires de la Caisse locale scindée, une part sociale d'une valeur de 1,53 euros pour chaque part émise par la Caisse locale bénéficiaire, à titre d'augmentation de capital d'un montant de 7 416 030,32 euros.

3) Apport à la Caisse locale Echirolles et Universités, bénéficiaire :

- L'actif apporté à la Caisse locale Echirolles et Universités s'élève à 4 866 662,34 euros,
- Le passif pris en charge par la Caisse locale bénéficiaire s'élève à 9 248,47 euros,
- L'actif net apporté à cette Caisse locale sera d'un montant de 4 857 413,87 euros.

En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué aux sociétaires de la Caisse locale scindée, une part sociale d'une valeur de 1,53 euros pour chaque part émise par la Caisse locale bénéficiaire, à titre d'augmentation de capital d'un montant de 4 857 413,87 euros.

4) Apport à la Caisse locale Sassenage-Les 2 Rives, bénéficiaire :

- L'actif apporté à la Caisse locale Sassenage-Les 2 s'élève à 5 708 387,53 euros,
- Le passif pris en charge par la Caisse locale bénéficiaire s'élève à 10 848,67 euros,
- L'actif net apporté à cette Caisse locale sera d'un montant de 5 697 539,47 euros.

En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué aux sociétaires de la Caisse locale scindée, une part sociale d'une valeur de 1,53 euros pour chaque part émise par la Caisse locale bénéficiaire, à titre d'augmentation de capital d'un montant de 5 697 539,47 euros.

Toutes les opérations effectuées par la Caisse locale scindée depuis le 02/02/2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la scission seront prises en charge par chacune des Caisses locales bénéficiaires.

Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétaires de chacune des Caisses locales participantes, scindée et bénéficiaires) ainsi que de l'autorisation de Crédit Agricole S.A., en application de l'article L.517-43 du Code monétaire et financier.

La Caisse locale scindée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la scission.

Le projet de scission a été déposé au greffe du Tribunal d'Instance de Grenoble, le 12/02/2016.

Pour avis  
Le Conseil d'administration